



S'informer

Qu'il s'agisse d'un rapide déclic ou d'une lente éclosion, le désir qui se transforme en projet d'installation est toujours un grand moment d'exaltation ! C'est le moment de voguer à travers notre campagne magnifique pour canoter de **fermes de démonstration** en autres fermes ouvertes afin d'y découvrir ce que revêt, EN VRAI, le métier de paysan.

Ces visites confirmeront votre envie d'agriculture ? Vient alors la phase d'amerrissage où commencent à sinuer les méandres administratifs du parcours à l'installation. N'ayez crainte ! L'horizon vous paraîtra soudain plus clair après une présentation du parcours par le **PAIT** et lors des **RDV de l'installation paysanne**.

Le **PPP** vous permettra de préciser vos besoins en formation.

Des rencontres collectives (formations courtes, **Cafés-installation**) à l'**Accompagnement Individuel**, vous aurez de multiples occasions de mieux comprendre ce qu'implique une installation agricole, d'affiner vos choix, de rencontrer vos collègues et de créer des synergies !

Se former

Vous êtes toujours là ? Une expérience de terrain serait bienvenue ? Le **CPP-AB** et la formation **Entreprendre en Agriculture Paysanne** vous permettent d'éprouver le métier sur des périodes plus ou moins longues.

Pratiquer

Encore hésitant ? Les investissements vous refroidissent ? Les **Espaces-Tests Agricoles** vous permettent de vous lancer en conditions sécurisées et réversibles.

Déjà installé ou en **stage parrainage** ? Des difficultés débarquent sans crier gare ? Profitez de l'expérience des « vieux » du réseau via **Maîtrise des Pratiques**, car l'expérience est une chose qu'on acquiert juste après en avoir eu besoin (sauf ici !).

A l'issue de ce parcours riche de rencontres et de découvertes, vous serez enfin prêt à exercer ce métier à la fois passionnant et complexe.

Pour autant, le voyage ne s'arrête pas là, nos réseaux s'attellent à tisser inlassablement des liens solidaires entre nous tous : paysans et porteurs de projet, vieux et jeunes, de toutes filières !

(1) Certificat de Pratique Professionnelle à l'Agriculture Biologique - (2) Plan de Professionnalisation Personnalisé - (3) Formation Entreprendre en Agriculture Paysanne

S'informer

"Fermes de démonstration"

Ce réseau est constitué de 17 fermes bio en Dordogne, qui ouvrent leurs portes aux porteurs de projet. En partageant leur expérience et leurs savoirs sur la bio, elles vous aident à construire ou à affiner votre projet tout en vous créant un réseau de professionnels expérimentés dans le domaine de production ciblée.



Contact : Agrobio Périgord, Camille GALLINEAU

PAIT : Point Accueil Installation Transmission

Porte d'entrée obligatoire au parcours à l'installation, aidée ou non, ce 1^{er} rendez-vous vous permet de connaître toutes les étapes du parcours à l'installation, ses démarches et les structures qui vous accompagnent.

Contact PAIT : Chambre d'Agriculture Dordogne, Françoise GARINEAU
05 53 35 88 66 - paît24@dordogne.chambagri.fr

Rendez-vous PPP

Ce rendez-vous "Plan de Professionnalisation Personnalisé", qui fait suite au PAIT, consiste en un entretien d'1h30 avec 2 conseillers (projet et compétences) que vous aurez choisis, afin de déterminer ensemble les compétences manquantes pour mener à bien votre projet d'installation et préconiser des actions de formations. Il vous permet, ensuite, d'être éligible aux formations courtes, type VIVEA.

Contact : Agrobio Périgord, Maison des Paysans, Chambre d'Agriculture Dordogne

Café-installation

Les Cafés-installation et Cafés-rencontres abordent des thématiques en lien avec l'installation (foncier, statuts, permis de construire, etc.) et la transmission, de manière collective et conviviale, lors d'une soirée-discussion : l'occasion de poser toutes vos questions sur la thématique concernée et d'échanger avec d'autres porteurs de projet, des paysans plus expérimentés et des experts du monde agricole.

Contact : Maison des paysans

Accompagnement à l'installation

Les **Rendez-vous de l'installation paysanne** sont des **rencontres collectives** entre porteurs de projets, qui vous permettent d'aborder toutes les premières questions concernant les points-clés de l'installation : recherche de foncier, aides à l'installation, statuts (juridiques, social, fiscal), formations... et vous donnent l'occasion de constituer un réseau entre porteurs de projets.

Sur inscription, auprès du standard de la Maison des Paysans.

Tous les 1^{ers} lundis du mois à Coursac (bureaux Agrobio Périgord, 14h-16h) + tous les 2^{es} jeudis du mois à Bergerac (bureaux de la Maison Des Paysans, 10h-12h).

L'**accompagnement individuel** s'adapte aux besoins des porteurs de projets afin de faciliter leur insertion dans le milieu agricole et débouche sur la réalisation d'un diagnostic, d'une étude économique et d'un plan d'entreprise. Tous les types de projets sont accompagnés (DJA, Prêt d'Honneur, sans aide, etc.). L'accompagnement peut débuter après identification du foncier et la participation à un *Rendez-Vous de l'installation paysanne*.

Contact : Maison des paysans, animateurs par secteur

Se former

CPP-AB



Le **Certificat de Pratique Professionnelle en Agriculture Biologique** est un dispositif destiné aux porteurs de projet, inscrits au Pôle Emploi qui souhaitent découvrir une production en pratique, acquérir de l'expérience, affiner leur projet et étoffer leur réseau. Il s'agit d'un stage de 399h maximum sur une ou deux fermes bio, encadré par des professionnels, qui suit des objectifs personnalisés (entre 21h et 35h par semaine, qui peuvent être effectués en plusieurs périodes).

Contact : Agrobio Périgord, Camille GALLINEAU

Entreprendre en Agriculture Paysanne

Cette formation s'adresse aux porteurs de projet inscrits au Pôle Emploi, qui ont déjà un secteur d'installation et une production agricole définis. L'objectif est de s'insérer dans le réseau local, de renforcer son projet d'installation, d'acquérir de l'expérience pratique et les compétences de gestion d'une entreprise agricole.

Le stage pratique dure 11 mois à plein temps sur une, deux ou trois fermes. 21 journées de formation sont programmées au fil des 11 mois afin de travailler collectivement sur tous les choix à effectuer dans la création d'une activité agricole. Aussi, un suivi pédagogique est assuré par la Maison des paysans. Démarrage en novembre.

Contact : Maison des paysans, Gilles GADISSEUX

CONTACTS

Agrobio Périgord
Camille GALLINEAU
06 37 52 99 39
c.gallineau@agrobioperigord.fr



Maison des Paysans
Standard 05 53 57 47 26
contact@maisondespaysans.net
Gilles GADISSEUX
gilles@maisondespaysans.net



Pays'en Graine
Alexis BILLIEN
06 74 85 35 67
paysengraine@gmail.com



Pratiquer

Espace-test agricole



Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projet avec un projet défini et une expérience significative en agriculture. L'objectif est de tester un projet agricole et d'acquérir de l'expérience en conditions réelles mais dans un cadre réversible, durant une période de 1 à 3 ans. L'hébergement fiscal, social et juridique de l'activité est assuré par une couveuse d'entreprise via un contrat CAPE. Il peut être effectué chez soi ou sur un lieu mis à disposition par un agriculteur ou une collectivité. Pour se lancer en douceur, vos ressources existantes (Pôle Emploi ou RSA) sont maintenues. Contact : Pays'en Graine, Alexis BILLIEN

Stage parrainage

Ce dispositif est destiné aux porteurs de projet "Hors Cadre Familial" avec demande de DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il dure 3 à 8 mois à temps plein et vise à tester une association ou une reprise d'exploitation.

Contact : Chambre d'Agriculture, Pascal CHABAUD
05 53 35 88 67 - pascal.chabaud@dordogne.chambagri.fr

Maîtrise des Pratiques



Installé depuis moins de 2 ans OU en espace test avec projet agricole précis OU en parrainage, ce dispositif consiste en un suivi personnalisé sur votre ferme par un agriculteur expérimenté (à raison d'1 rendez-vous par mois pendant 2 ans). Il s'accompagne de formations pratiques en agronomie, gestion et d'autres thématiques personnalisées si vous n'êtes pas éligible VIVEA. Le statut est celui d'exploitant agricole, ou sous contrat CAPE ou encore stagiaire de la formation professionnelle (si en parrainage).

Contact : Agrobio Périgord, Camille GALLINEAU



conception © Agrobio Périgord - août 2022

Tu t'installes ?

[SUIS LE GUIDE!]

LES DISPOSITIFS DE L'INSTALLATION AGRICOLE DE NOTRE RÉSEAU EN DORDOGNE



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

